

BOBOMOBILE

Conditions générales d'utilisation

1/ Publics éligibles à la mise à disposition

Aidants, quel qu'il soit, ayant besoin d'un véhicule TMPR pour faciliter sa mobilité et celle de son proche en situation de handicap, de maladie, de dépendance :

- aidants personnes handicapées ;
- aidants personnes âgées ; quel que soit l'âge de l'aidé ;
- aidants du territoire ou non (séjours de répit / personnes ponctuellement sur le territoire) ;
- aidants qui transportent la personne aidée seule ou avec d'autres proches (familles, fratrie, etc...).

Gratuité pour les Familles qui utilisent la Bobomobile pour participer à des activités sur le site des Bobos à la ferme ou du Pôle Parents Aidants.

- relayeurs professionnels salariés par les familles dans cadre séjours de répit

=> coût pris en charge par la famille employeuse / la famille doit être adhérente à l'association mais pas le professionnel.

- professionnels employés par le PPA pour les activités du public cible

=> coût pris en charge par PPA / les familles des enfants bénéficiaires doivent être adhérentes.

- bénévoles de l'association dans cadre prise en compte d'un enfant

=> coût pris en charge par le ASSO / les familles des enfants bénéficiaires doivent être adhérentes.

2/ Mode d'utilisation et de réservation : identique quel que soit le public

Utilisation ponctuelle ou régulière : pas de restriction sauf réservations régulières + longue durée qui limiteraient de manière importante l'accès du véhicule à tous.

En dehors de ce cas particulier : utilisation sans restriction en **fonction du planning disponible**.

Mise à disposition maximale : 7 jours en dehors des vacances scolaires car priorité aux séjours de répit sur site Bobos à la Ferme (=> **une réservation en dehors séjours répit pourra être annulée, même à postériori, si un séjour de répit a besoin du véhicule**).

La réservation se fait auprès d'un salarié du Laboratoire de Répit ou via le formulaire en ligne.

3/ Conditions / Prérequis avant remise des clefs : identique quel que soit le public

- être en possession d'un permis de conduire de plus de trois ans => permis probatoire non accepté

- réalisation d'un état lieux EXTERIEUR ET INTERIEUR du véhicule sur document standard + photos avant/arrière/côté droit/côté gauche avec téléphone association
- remise d'un chèque de caution de 1000 euros + signature décharge de responsabilité
- remise des papiers du véhicule et le numéro d'urgence de l'assurance si problème
- réservoir essence plein.

4/ Informations sur le véhicule

- utilisation des sangles pour les fauteuils
- nécessité de prendre les virages plus larges qu'avec une voiture traditionnelle pour éviter d'érafler les côtés
- la hauteur du véhicule ne permet pas d'aller partout, notamment dans certains parking ou certaines voies (rue ou péage)...
Attention aux barrières interdisant accès aux véhicules de plus de 2,30 m !!!
- aux péages, il faut préciser au standardiste que c'est un véhicule TPRM et présenter la carte grise afin de bénéficier du tarif normal
- présence d'une caméra de recul (importance de bien l'éteindre après utilisation)
- présence d'un poste radio

5/ Conditions pour le retour des clefs

- un état des lieux INTERIEUR ET EXTERIEUR du véhicule sur base document standard et photos réalisées au moment remise clefs : refaire 4 photos avec téléphone association
- le plein d'essence devra être fait
- restitution des papiers et des clés du véhicule
- relevé des KM réalisés
- règlement de la facture d'utilisation.

